



Litige achat auto Belgique rétractation

Par **Olive232**, le **04/04/2018** à **12:32**

Bonjour

J'ai signé un contrat avec une société de vente de voiture en Belgique.

La transaction c'est faite par mail

J'ai omis de mettre des réserve quand a l'obtention de mon prêt qui m'a été refusé.

Je me prépare a envoyer un recommandé pour me rétracter car j'ai un délai de 14 jours pour de la vente à distance mais je m'aperçois que le contrat stipule fait à : lieu de la société en Belgique.

Que faire dans ce cas, qu'est que je risque?

Merci par avance pour vos conseils

Par **Olive232**, le **04/04/2018** à **12:38**

La réponse du vendeur après lui avoir annoncé mon désir de me rétracter

Bonsoir

Dans ce cas il faut savoir que de notre côté il y a eu un engagement de signature. La mention " sous réserve d'acceptation n'a nullement été demandé de votre part " ... si annulation de la vente faite, il y aura comme dans les close mentionné un pourcentage du vehicule à versé à la compagnie...